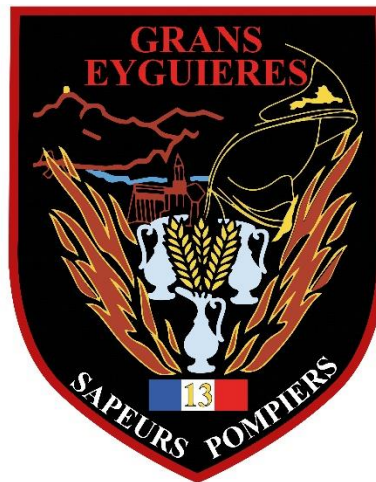


# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE PETANQUES DES POMPIERS 13



**DIMANCHE 17 MAI 2026**

**EYGUIERES**

## DOSSIER D'INSCRIPTION ET D'ENGAGEMENT

Le règlement de la compétition est annexé au présent dossier.

**ORGANISATEUR :** AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'EYGUIERES

**CONTACT(S) :**

Mr Thierry BEAULIEU 06 76 40 30 62

Mr Tony GAUDOUIN 07 81 74 84 15

**PARTENAIRES DE L'EVENEMENT :**

  
Eyguieres  
Les Alpilles



**Club de pétanque  
La boule des Alpilles  
Eyguieres**

## PROGRAMME

07h30 Accueil des équipes sur le site

09h00 Début de la compétition par poule de 4

12h00 Repas



- 1 part de Paëlla
- 1 part de fromage
- 1 dessert
- 1 café

14h00 Reprise du championnat par élimination directe

Début de la consolante pour les équipes non sorties des poules

18h00 Remise des récompenses

Horaires donnés à titre indicatif et variables en fonction de la durée des parties et des impondérables.

**BUVETTE – SNACKING – COLLATIONS A TOUTE HEURE**

## **SITE DE L'ÉVENEMENT**



### **ADRESSE DU SITE**

**BOULODROME MUNICIPAL – CLUB LA BOULE DES ALPILLES  
AVENUE DE LA GARE – 13430 EYGUIERES**

### **ACCES AU SITE**

#### MOYENS DE TRANSPORT

Privilégier le co-voiturage avec VTP et équivalent  
Véhicule personnel ou de l'amicale ou de l'association des JSP-JMP

#### STATIONNEMENT

Parking gratuit sur site

## FICHE D'INSCRIPTION PAR EQUIPE

Equipe N°

CIS : \_\_\_\_\_
  DDSIS
  BMPM
  ENSOSP
  ENTENTE

N°	NOM	Prénom	Date et lieu de naissance	Statut
1				<input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/> AATS <input type="checkbox"/> JSP <input type="checkbox"/> JMP <input type="checkbox"/> Anc.
2				<input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/> AATS <input type="checkbox"/> JSP <input type="checkbox"/> JMP <input type="checkbox"/> Anc.
3				<input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/> AATS <input type="checkbox"/> JSP <input type="checkbox"/> JMP <input type="checkbox"/> Anc.

SP = sapeur-pompier  
 MP = marin-pompier

JSP = jeune sapeur-pompier  
 JMP = jeune marin-pompier

AATS = agent administratif et techniques Anc. = ancien

### CHAQUE EQUIPE SERA NOMMEE PAR LE NOM DU JOUEUR 1

Les signataires du présent document attestent que les personnes inscrites ci-dessus sont :

- Aptes à la pratique de cette activité physique et sportive ;
- Affectés ou rattachés dans un CIS ou un service du SDIS ou du BMPM ou de l'ENSOSP ou de l'ENTENTE ;
- Adhérents de l'union départementale pompiers 13.

**Pour chaque participant AATS-JSP-ANCIEN-BMPM-ENSOSP-ENTENTE, joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport datant de moins de 3 mois à la date de la compétition (modèle en annexe).**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature et cachet du chef de centre ou du DDSIS ou du commandant du BMPM ou du directeur de l'ENSOSP ou du directeur de l'ENTENTE	Signature et cachet du président de l'amicale du CIS ou de la DDSIS ou du BMPM ou de l'ENSOSP ou de l'ENTENTE

**PRE-INSCRIPTION OBLIGATOIRE DE VOTRE OU VOS EQUIPE(S) A**  
[amicale.sp.grans.eyguieres@gmail.com](mailto:amicale.sp.grans.eyguieres@gmail.com)

## FICHE D'ENGAGEMENT

CIS : \_\_\_\_\_
  DDSIS
  BMPM
  ENSOSP
  ENTENTE

	NOMBRE	MONTANT	TOTAL
<b>EQUIPE</b>		<b>36,00 €</b>	<b>€</b>
<b>REPAS UNITAIRE</b>		<b>20,00 €</b>	<b>€</b>
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>€</b>

Signature et cachet du président de l'amicale du CI ou de la DDSIS ou du BMPM ou de l'ENSOSP ou de l'ENTENTE ou de l'organisme invité ou signature du particulier invité	
---	--

### FICHE D'ENGAGEMENT A RETOURNER AU PLUS TARD LE **07 MAI 2026**

<b>Poste</b>	<b>Amicale des sapeurs-pompiers</b> <b>Chemin du Hangar d'Emilien</b> <b>13430 EYGUIERES</b>	<b>Mail</b>	<a href="mailto:amicale.sp.grans.eyguieres@gmail.com">amicale.sp.grans.eyguieres@gmail.com</a>
--------------	--	-------------	--

### ELLE DOIT ETRE ACCOMPAGNEE DES PIECES CI-DESSOUS

- 1** fiche d'inscription par équipe (page 4)
- 1** certificat médical individuel d'aptitude à la pratique du sport pour chaque participant AATS-JSP-ANCIEN-BMPM-ENSOSP-ENTENTE (daté de moins de 3 mois à la date de la compétition – modèle en annexe)
- 1** seul chèque ou virement bancaire de l'amicale ou de l'association des JSP-JMP qui engage le ou les concurrents(s) ou la ou les équipe(s), du montant total ci-dessus, à l'ordre de l'amicale des sapeurs-pompiers d'Eyguières

**SEULS LES DOSSIERS PRE-INSCRITS, COMPLETS ET ENVOYES  
DANS LES DELAIS SERONT PRIS EN COMPTE ET TRAITES**

## **ANNEXE – REGLEMENT DE LA COMPETITION**

### Article 1 – Organisateur(s) – Partenaire(s) – Conditions d'accès à la compétition

L'amicale du centre d'incendie et de secours (CIS) d'Eyguières, sous l'égide de l'union départementale des Pompiers 13 (UDP 13), en étroite collaboration avec le service départemental d'incendie des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) et en partenariat avec la ville d'Eyguières et club de pétanque « La boule des Alpilles » à Eyguières, organise le championnat départemental de pétanque des Pompiers 13.

Il est ouvert aux pompiers (sapeurs ou marins), aux agents administratifs et techniques (AATS), aux jeunes sapeurs ou marins pompiers (JSP ou JMP) et aux anciens du service départemental d'incendie des Bouches-du-Rhône (SDIS 13), du bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM), de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et de l'entente interdépartementale pour la protection de la forêt méditerranéenne (ENTENTE). Tout compétiteur doit être détenteur d'une assurance individuelle et être adhérent à l'UDP 13.

Les participants AATS, JSP, ANCIENS, du BMPM, de l'ENSOSP et de l'ENTENTE doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport daté de moins de 3 mois à la date de la compétition (modèle en annexe).

Tout participant à cette compétition doit prendre connaissance du présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

### Article 2 – Date et lieu de la compétition

Cette compétition se déroule le dimanche 17 mai 2026 au boulodrome municipal, club la boule des Alpilles, situé avenue de la gare, sur la commune d'Eyguieres.

### Article 3 – Horaires – Déroulement – Assiduité

L'accueil des participants s'effectue à partir de 07h30.

La compétition débute à 09h00 précises. Après la pause repas, la compétition recommence à 14h00 précises. Le programme précise le déroulé de cette journée.

Tout participant ou toute équipe en retard sera éliminé(e) d'office.

Pour des raisons d'organisation, l'amicale du CIS d'Eyguieres se réserve le droit de modifier ou d'ajuster ces horaires.

### Article 4 – Litige – Comportements irrespectueux

En cas de litige, de propos injurieux, de mauvaise attitude, ou si un(e) ou plusieurs compétiteurs ou tierce(s)-personne(s), à l'intérieur ou à l'extérieur de la manifestation, est ou sont responsable(s) de débordements ou de postures inadaptées, l'organisateur se réserve le droit d'éliminer le ou les participant(s) ou l'équipe et d'en informer l'UDP 13 et le SDIS 13 ou leur structure de rattachement, voire de le signaler aux forces de l'ordre.

Peuvent être disqualifiées, les équipes ne respectant pas les règles suivantes :

- Non-port des équipements de sécurité ou adaptés ;
- Action dangereuse envers un autre concurrent ou une tierce personne ;
- Non visibilité du dossard si fourni par l'organisateur ;
- Tout geste ou toute parole ne respectant pas l'esprit sportif ;
- Tout refus d'obtempérer envers les commissaires de course ou les arbitres ou le jury officiel.

### Article 5 – Inscription et éligibilité pour participer à la compétition

Le dossier complet d'inscription et d'engagement devra être adressé à l'amicale du CIS d'Eyguières, au plus tard le 07 mai 2026, termes et délais de rigueur. Il comprend les éléments ci-dessous :

- Une fiche d'inscription et/ou une fiche d'inscription invités par participant ou par équipe ;
- Une fiche d'engagement, par amicale ou entité, accompagnée d'un chèque ou d'un virement du montant des frais d'inscription et/ou de réservation des repas ;
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport pour chaque participant participants AATS, JSP, ANCIENS, du BPM, de l'ENSOSP et de l'ENTENTE ou INVITES datant de moins de 3 mois à la date de la compétition (modèle en annexe) ;
- Une autorisation individuelle du responsable légal pour les mineurs, JSP et JMP inclus (modèle en annexe).

Les dossiers incomplets ou réceptionnés après l'échéance fixée ne sont pas traités.

Aucune inscription n'est prise en compte sur place.

La composition d'équipe inter-amicales et/ou mixte (hommes-fermes) est autorisée.

Toute équipe incomplète ne sera pas admise à concourir.

Les frais d'inscription, d'engagement et de restauration sont indiqués dans la fiche d'engagement du présent dossier.

En cas de non-présentation de concurrents ou d'équipes le jour de la compétition, les frais évoqués supra liés à cet évènement ne sont pas remboursés.

### Article 6 – Arbitrage et jury

En cas de désaccord sur l'obtention d'un ou plusieurs points ou les résultats, ceux-ci sont attribués par les commissaires de course ou les arbitres ou le jury officiel, leur jugement ne peut être remis en cause.

### Article 7 – Règles techniques de la compétition

#### 7.1 Références :

Cette compétition est mise en œuvre suivant les modalités règlementaires arrêtées par la Fédération Française de pétanque.

#### 7.2 Participation et effectifs :

PARTICIPATION	La participation s'effectue en équipe.
ENGAGEMENT EN EQUIPE	Le nombre d'équipes admises à cette compétition est limité à 64. Le nombre de concurrents par équipe est de 3 participants. Le nombre d'équipes inscrites par structure de rattachement est limité à 8.

#### 7.3 Règles du jeu de la compétition et qualifications :

Chaque équipe, dotée d'un but, comprend 3 joueurs, chacun muni de 2 boules.

#### 7.4 Sécurité et responsabilité :

Le port des équipements de protection individuelle et adaptés demeure obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des dispositifs et accessoires qu'ils utilisent.

**7.5 Classements et récompenses :**

<b>PRINCIPES GENERAUX</b>	Les participants sont distingués au classement général uniquement. La remise de récompenses est organisée au boulodrome municipal, club la boule des Alpilles, avenue de la gare à Eyguieres, à l'issue de la compétition.
<b>CLASSEMENT EN EQUIPE</b>	En fonction du nombre d'équipes inscrites, le championnat est organisé en poules, 16 <sup>ème</sup> de finale, 8 <sup>ème</sup> de finale, quart de finale, demi-finale, finale et la consolante. Chaque poule comprend 4 équipes (sous réserve du nombre d'équipes inscrites) Le classement est réalisé au travers des phases qualificatives au fil des rencontres. Les deux premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour le concours A du championnat et les deux équipes perdantes seront automatiquement versés dans le concours B du championnat dit « la consolante ». Une récompense est prévue pour l'équipe la plus fair-play.

**7.6 Impondérables :**

L'amicale du CIS d'Eyguieres se réserve le droit de modifier le règlement ou d'annuler la manifestation en cas d'intempérie ou en cas de force majeure sans remboursement des frais engagés par les concurrents ou leur entité de rattachement.

**Article 8 – Participation au championnat de France de pétanque de sapeurs-pompiers**

Le championnat de France de pétanque de sapeurs-pompiers de sapeurs-pompiers de l'année 2026 se tient du 04 au 06 septembre 2026 à Châteauneuf les Martigues (13).

Les qualifications pour ce championnat sont définies dans l'article 7, paragraphe 7.5 du présent règlement.

Cette année, l'UDP 13 participe aux frais liés au championnat national de pétanque de sapeurs-pompiers, pour les finalistes du concours A et une équipe de l'amicale organisatrice de championnat. Cette contribution peut également reposée sur le SDIS 13, les dons et sponsors, les amicales et les intéressés.

Ces équipes dites qualifiées se verront remettre les dossiers du championnat national à renvoyés au référent de la section départementale pétanque de l'UDP 13, au plus tard le 20 juin 2026.

Le staff de la section sportive pétanque, rattachée à la commission sport de l'UDP 13, est chargé de constituer le dossier d'inscription et d'engagement à cet évènement, et de l'adresser avec les demandes de ressources (vecteurs et frais de transport), à [pompiers13-sport@sdis13.fr](mailto:pompiers13-sport@sdis13.fr), au plus tard le 30 juin 2026, termes et délai de rigueur.

Ce même staff transmet ensuite dossier d'inscription et d'engagement à cet évènement validé par le DDSIS et el PUD à l'organisateur dans les délais impartis par ce dernier.

**Article 9 - Droit à l'image**

De par leur engagement, chaque concurrent et proches de de ce dernier donnent à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes les photos ou images concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

**ANNEXE – CERTIFICAT MEDICAL DEDIE A UN PARTICIPANT  
JSP-AATS-ANCIEN-BMPM-ENSOSP-ENTENTE**

<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTICIPANT A CETTE COMPETITION</b>	
NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (1), docteur en médecine,  
certifie que  Madame  Monsieur \_\_\_\_\_ (1),  
ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique de la pétanque en compétition.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Cachet et signature du médecin	
-----------------------------------	--

(1) NOM et Prénom.

**Le présent certificat médical doit être :**

- **Délivré dans un délai inférieur à trois mois à la date de la compétition ;**
- **Joint à la fiche d'engagement, présente dans le présent dossier de la compétition.**

**ANNEXE – AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL DONT JSP-JMP**

<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU PARTICIPANT A CETTE COMPETITION</b>	
NOM	
PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
LIEU DE NAISSANCE	

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (1), agissant en qualité de  
 Mère  Père  tuteur, responsable légal de \_\_\_\_\_ (2),  
autorise ce dernier à participer à cette compétition de ski.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Signature du responsable légal	
-----------------------------------	--

(1) NOM et Prénom du responsable légal.

(2) NOM et Prénom de l'enfant.

**La présente autorisation doit être jointe à la fiche d'engagement, présente dans le présent dossier de la compétition.**